



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 6 décembre 2017

Selon la vérificatrice générale, d'énormes arriérés se traduisent par de longs délais pour les propriétaires fonciers

(TORONTO) Les deux tribunaux provinciaux qui entendent les appels relatifs à l'évaluation foncière et aux questions liées à l'aménagement du territoire se trouvent chacun devant un important arriéré de dossiers qui pourrait prendre des années à régler, observe la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2017*, déposé aujourd'hui à l'Assemblée législative.

« La province doit agir rapidement pour régler ces arriérés, a déclaré M^{me} Lysyk après le dépôt de son rapport. Derrière chaque appel non réglé, il y a un propriétaire qui attend de connaître le prix d'évaluation de son bien-fonds ou la décision concernant son projet d'aménagement. »

L'audit a porté sur les activités de la Commission de révision de l'évaluation foncière et de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, qui font toutes deux partie de Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario.

La **Commission de révision de l'évaluation foncière** (la Commission de révision) entend les appels portant principalement sur les évaluations de biens-fonds résidentiels et non résidentiels établies par la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM). Les municipalités utilisent les évaluations de la SEFM pour déterminer l'impôt foncier des propriétaires. Le propriétaire qui n'est pas d'accord avec l'évaluation peut déposer un appel auprès de la Commission de révision.

Même si le nombre total d'appels reçus est en baisse depuis 2009, la Commission de révision affichait, en date de mars 2017, un arriéré d'environ 16 600 appels en instance.

D'autres préoccupations soulevées dans le Rapport portent sur le fait que 80 % des décisions sont rendues oralement, plutôt que par écrit, et que, par conséquent, elles ne font pas l'objet d'un examen par les pairs.

Pour sa part, la **Commission des affaires municipales de l'Ontario** (la Commission des affaires municipales) entend les appels portant principalement sur des questions liées à l'aménagement du territoire, comme les modifications de plans officiels et de règlements de zonage de municipalités, et les dérogations mineures.

En 2016-2017, seulement 44 % des appels concernant des dérogations mineures ont été entendus par la Commission des affaires municipales dans les 120 jours suivant la réception de la demande d'appel, ce qui est bien inférieur à son objectif de 85 %. Pour ce qui est des dossiers complexes réglés en 2015-2016 (soit l'exercice le plus récent pour lequel les données sont accessibles), le temps écoulé entre le dépôt de l'appel et la clôture du dossier allait de 10 mois à près de 7 ans.

L'une des principales préoccupations exprimées par les municipalités tenait au fait que la Commission des affaires municipales peut avoir dépassé les limites de ses compétences en renversant des dispositions de leurs plans officiels. Des représentants de plusieurs municipalités nous ont déclaré avoir dépensé des millions de dollars à même les fonds publics pour défendre leurs plans officiels, qui avaient déjà été approuvés par les membres de leur conseil élu et par la province.

(Un projet de loi, à l'étude à la fin de 2017, vise notamment à changer le nom de la Commission des affaires municipales – qui deviendrait le Tribunal d'appel de l'aménagement local – afin de rendre le recours à cet organisme plus abordable et plus accessible pour les Ontariens.)

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca.



Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.